

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julianne Labelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/28fa9d37f3ec1d121c7685af>

Date d'obtention : 2026-08-20 19:09:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

qu'elle doit être utilisée rapidement et efficacement. On doit se fier sur les étapes décrites et faire ce qui nous est dit. La direction de l'école doit aussi être rapidement informée. en aucun cas, il ne faut avoir accès aux images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

me donner plus de confiance, sans avoir besoin de toujours me faire valider par la sexologue de l'équipe.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas juger, rester neutre, nommer des faits, prendre l'intervention très au sérieux, faire la démarche rapidement, souci de confidentialité et informer toutes les personnes concernées